

**Séminaire
Économie et sens**

organisé en collaboration avec le Collège des Bernardins, avec l'appui de la Fondation Crédit Coopératif et grâce aux parrains de l'École de Paris :

Algoé²
Alstom
ANRT
CEA
Chaire "management de l'innovation" de l'École polytechnique
Chaire "management multiculturel et performances de l'entreprise" (Renault-X-HEC)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
CNES
Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables
Crédit Agricole SA
Danone
Deloitte
École des mines de Paris
ESCP Europe
Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme
Fondation Crédit Coopératif
Fondation Roger Godino
France Télécom
FVA Management
Groupe ESSEC
HRA Pharma
IBM
IDRH
IdVectoR¹
La Poste
Lafarge
Ministère de l'Industrie, direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
OCP SA
Paris-Ile de France Capitale Economique
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Saint-Gobain
Schneider Electric Industries
SNCF
Thales
Total
Ylios

¹ pour le séminaire Ressources technologiques et innovation
² pour le séminaire Vie des affaires

(Liste au 1^{er} novembre 2011)

**EFFICACITÉ ET SOLIDARITÉ :
LA GENÈSE DE LA SYNTHÈSE SUÉDOISE**

par

Wojtek KALINOWSKI

Codirecteur de l'Institut Veblen pour les réformes économiques

Séance du 22 septembre 2011

En collaboration avec l'Institut Veblen pour les réformes économiques
Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

En bref

Si le modèle suédois fait parler de lui, c'est que la Suède semble avoir trouvé la synthèse entre des exigences considérées souvent comme contradictoires. D'une part, c'est l'un des pays où les inégalités sont les plus faibles, la protection sociale la mieux assurée et les services publics les plus développés. D'autre part, c'est une des économies les plus dynamiques et les plus compétitives, avec des finances publiques à l'équilibre et une industrie exportatrice innovante. D'où vient cette réussite, et pouvons-nous nous en inspirer ? D'aucuns répondent par la négative : le modèle serait trop ancré dans l'histoire et la culture suédoises pour se laisser transposer. Pour Wojtek Kalinowski, en revanche, la synthèse résulte surtout de la construction d'institutions et de règles originales, construction entamée dès les années 1930 en réponse à de graves troubles sociaux. Ce qui a été entrepris en Suède pourrait l'être en France : la culture n'a rien d'immuable.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus ; les idées restent de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

Ont participé : P. Beussant (Entreprise RH), K. Beussant, M. Berry (École de Paris du management), P. Bizot-Espiard, E. Bongers (Université Paris Ouest Nanterre), É. Bourguinat (rédactrice indépendante), F. de Maneville (Vattenfall), W. Gehrisch (ex EIRMA), J.-L. Germain (Collège des Bernardins), J. Hamaide, M.-C. Jobard (France Télécom), Y. Jouot (DGCIS), H. Lagarde (FEDAL), M.-F. Lagarde, J. Maignier (SNC), M. Mousli (CNAM), V. Piaton, C. Riveline (École des mines de Paris), B. Roger (Collège des Bernardins), J. Saulière (CRG de l'École polytechnique), A. Sauvaget, P. Souplet (Université Paris Ouest Nanterre), P. Souty (Ph.Souty consultant), J. Werquin.

EXPOSÉ de Wojtek KALINOWSKI

Permettez-moi de commencer sur un mode personnel. Je suis né en Pologne mais j'ai vécu 14 ans en Suède, avant de m'installer en France à l'âge de 26 ans. C'est en arrivant à Paris que j'ai perçu la spécificité du modèle suédois et que j'ai commencé à m'y intéresser véritablement. Sociologue de formation, j'ai eu l'occasion de travailler sur ce modèle dans le cadre d'un petit atelier de réflexion puis, de façon ponctuelle, en tant que rédacteur en chef de la revue *La Vie des idées*, puis comme journaliste pour la revue *Alternatives économiques*.

Le débat sur le modèle suédois est un débat fleuve, mais ce que je voudrais dire ici, c'est que ce modèle n'est pas une donnée immuable liée à la culture nationale ou scandinave. Il s'est développé progressivement à travers la mise en place de nouvelles institutions.

J'en prends pour exemple le dialogue social. Contrairement à ce qu'on pense, la Suède n'a pas toujours connu l'esprit de consensus et les relations sociales apaisées qui la caractérisent aujourd'hui : dans les années 1920, le taux de grèves y était le plus élevé d'Europe. Des historiens suédois ont calculé le nombre de grèves entre 1903 et 2005. En 1909, ils ont dénombré plus de 6,5 millions de journées de travail perdues, et encore 4 millions en 1920 ou en 1945. Après cette date, ce nombre est tombé pratiquement à zéro, sauf en 1980, avec un million de journées de travail perdues.

Les piliers du modèle suédois

Le modèle suédois se caractérise par quelques grands principes.

La place centrale du dialogue social

En Suède, le dialogue social remplace en grande partie la législation et les régulations par l'État. Les conventions collectives portent non seulement sur les conditions de travail mais aussi sur les salaires minimum. Elles sont considérées par les prud'hommes suédois comme ayant la même valeur qu'un texte de loi.

Le refus des salaires au rabais

Un deuxième grand principe est le refus des salaires au rabais : des emplois de même type doivent bénéficier de salaires équivalents. Une entreprise incapable de proposer des salaires "normaux" est considérée comme non compétitive et doit disparaître.

Ce principe a fortement contribué à la modernisation du tissu productif. Pour les syndicalistes des années 1950-1960, le rôle des syndicats n'était pas de freiner la modernisation mais au contraire de l'accélérer et par conséquent de faciliter les restructurations.

Des négociations centralisées

De 1938 jusqu'à 1978, les négociations salariales ont été centralisées. La grande centrale syndicale LO (Landsorganisationen i Sverige) rencontrait tous les deux ans la confédération patronale et négociait une enveloppe globale d'augmentation des salaires pour toutes les branches, en se basant sur les résultats de l'industrie d'exportation.

Cette enveloppe était ensuite répartie selon des principes d'équité. Une part importante des débats était consacrée à l'analyse de l'évolution salariale secteur par secteur, de façon à cibler les augmentations vers les plus défavorisés. Cet outil, qui a permis une évolution harmonieuse des salaires, a été abandonné dans les années 1980, avant d'être remis en place dans les années 1990, cette fois de façon décentralisée.

Une politique active pour l'emploi

Très tôt ont été créées des agences régionales de gestion de l'emploi, avec des programmes de formation destinés à permettre aux chômeurs de retrouver très vite un travail.

Un État-providence universel

En Suède, et plus généralement dans les pays scandinaves, prévaut le principe d'État-providence universel, par opposition aux conceptions "beveridgiennes" dans lesquelles l'accès aux allocations et aux différents services sociaux est conditionné aux ressources, comme en Angleterre.

La production directe des services par les communes

Dès les années 1940, les communes, qui constituent le niveau de gouvernance principal en Suède, se sont vu accorder, ainsi que les régions dans une moindre mesure, un rôle clef dans la production des services (crèches, écoles, centres médicaux) et dans la construction des logements.

La réduction des inégalités par la politique fiscale

La fiscalité contribue fortement à la réduction des inégalités. Les taux marginaux sur les hauts revenus ont fortement augmenté dans les années 1960 et 1970, jusqu'à atteindre près de 85 % dans les années 1980. Les grandes réformes des années 1990 ont abaissé l'impôt sur le revenu à 50 %. Il est aujourd'hui de 55 % environ.

Trois phases historiques

Si les bases ont été jetées dans les années 1930, le modèle suédois a commencé à se développer véritablement pendant les Trente Glorieuses, période de croissance soutenue, avec la mise en place d'un État-providence décentralisé. Celui-ci a pris de plus en plus de place dans les années 1970-1980. C'est à cette époque qu'ont fleuri les services de la petite enfance, qui ont permis à un nombre croissant de femmes de travailler. Parallèlement, le taux d'imposition a fortement augmenté. La réforme du droit du travail a conféré à la loi un rôle qui était auparavant confié à la négociation, ce qui a été considéré comme une trahison par les employeurs. Cette période a également été marquée par une inflation importante et des dévaluations successives, et s'est terminée par une crise très profonde au début des années 1990.

Le modèle suédois était alors considéré comme moribond ou banalisé, mais il a rebondi de façon spectaculaire à partir de 1991-1993, avec un retour à l'équilibre budgétaire et à la stabilité des prix grâce à un certain nombre de réformes. Certaines indemnités de santé ou de chômage ont été réduites. L'investissement dans l'éducation reste en revanche très soutenu. En France, sur l'ensemble du système scolaire depuis le primaire jusqu'au supérieur, on compte en moyenne 6 enseignants pour 100 élèves ou étudiants. En Suède, le taux d'encadrement atteint presque 12 enseignants pour 100 élèves. Il faut noter cependant qu'un taux d'encadrement élevé n'est pas suffisant en soi : les chiffres de la Grèce et du Portugal sont proches de ceux de la Suède, alors que les systèmes d'éducation de ces deux pays ne peuvent pas être considérés comme exemplaires.

Le régime des retraites a été extrait du budget de l'État, ce qui a contribué à modifier l'évaluation des finances publiques suédoises par les acteurs financiers, et il a également été réformé. En particulier, toute possibilité de "lissage" a été supprimée : chaque année de la carrière d'un salarié, bonne ou mauvaise, est prise en compte pour la retraite. L'individualisation partielle des négociations salariales, destinée à revaloriser le travail, a fait apparaître de nouvelles inégalités.

Sur le plan fiscal, la réforme a consisté à réduire les taux marginaux, à harmoniser les assiettes, à adopter un principe de neutralité devant les sources de revenus (les impôts s'appliquent désormais aussi aux retraites et aux prestations sociales). Deux impôts ont été supprimés, l'impôt sur la fortune par les socio-démocrates en 2004 et les droits de succession par la droite en 2007, tandis que d'autres étaient créés, notamment sur les émissions de carbone.

Les dépenses publiques ont été plafonnées. Le Parlement fixe le montant du budget de l'État par périodes de trois ans et ce montant ne doit pas être dépassé. Le gouvernement a un objectif d'excédent budgétaire d'environ 1 % sur chaque cycle. Environ 20 % des services publics (crèches, écoles, centres médicaux) sont aujourd'hui gérés par des organismes privés à but lucratif ou non lucratif. En revanche, cette privatisation s'est faite en respectant une stricte séparation entre la production des services et leur financement, qui reste collectif : le choix entre le privé et le public n'est pas dicté par le pouvoir d'achat. Les écoles publiques et les écoles privées reçoivent les mêmes dotations par élève, et les écoles privées n'ont pas le droit de recueillir des ressources complémentaires auprès des parents.

La situation actuelle

La dette publique, qui était restée stable jusqu'aux années 1980, puis avait atteint jusqu'à 75 % du produit intérieur brut autour de 1995, a fortement diminué depuis et devrait redescendre à 30 % en 2011, ce qui est remarquable en cette période d'envolée des dettes souveraines.

Le taux de chômage de longue durée, celui qui est le plus préjudiciable au capital humain, est nettement moins élevé en Suède qu'ailleurs. En France, en 2010, il représente 40,1 % du chômage total, et au Royaume-Uni, 32,6 %. En Suède, il a atteint 30,7 % en 2000 mais il est redescendu à 17,8 % en 2010.

Le taux de dépendance, c'est-à-dire la proportion d'équivalents temps pleins annuels financés par les assurances sociales, les programmes de formation ou les minimas sociaux, est passé de 15 % en 1990 à 22 % en 1996, avant de redescendre à 15 % à partir de 2008.

La "valeur travail" se définit comme l'écart entre le niveau de vie des actifs et celui des non actifs (chômeurs, retraités, bénéficiaires d'autres prestations). En 1999, le niveau de vie des non actifs correspondait à 80 % de celui des actifs ; en 2009, ce pourcentage est descendu à 66 %. La redistribution sociale globale reste cependant élevée. En 2005, les transferts publics représentent 32,7 % du revenu disponible des ménages, contre 32,9 % en France, mais avec des effets sociaux assez différents. En Allemagne, la proportion est de 28,2 %, au Royaume-Uni de 14,5 % et aux États-Unis de 9,4 %.

Le coefficient de Gini est destiné à mesurer les inégalités entre les revenus. Un taux de 0 correspond à une distribution parfaitement équitable ; un taux de 1 signifie que tous les revenus disponibles sont entre les mains d'une seule personne. En Suède, pour les revenus bruts (avant les impôts et la redistribution), le coefficient est de 0,53 en 2009, contre 0,42 en 1975. Pour les revenus après impôt et transferts sociaux, il est de 0,32 en 2009 contre 0,22 en 1975. La tendance va donc clairement vers plus d'inégalités. Les revenus après transferts des 10 % de Suédois les plus favorisés sont passés de 18,3 % du total en 1975 à 25 % en 2009. Les revenus du 1 % le plus favorisé sont passés de 2,8 % du total en 1975 à 6,6 % en 2009. Depuis 1990, les statistiques suédoises intègrent les revenus du capital, qui pèsent de plus en plus dans le revenu global des Suédois et dans l'accroissement des inégalités.

La répartition du patrimoine (patrimoine immobilier et actifs financiers) est relativement inégalitaire : le coefficient de Gini est de 0,896 dans ce domaine. Les 10 % de Suédois les plus riches détiennent 67 % du patrimoine total ; 1 % de la population en possède 24 %.

Le rebond du modèle suédois à partir des années 1990 s'est traduit par une forte augmentation des innovations, en tout cas telles que mesurées par le nombre de brevets déposés. Avec

298 brevets par million d'habitants en 2007, la Suède dépasse même l'Allemagne (291), la France arrivant loin derrière (132). Le World Economic Forum établit chaque année la liste des pays dans lesquels les grandes entreprises sont le plus désireuses d'investir, et en 2011-2012, la Suède vient en troisième position après la Suisse et Singapour (elle était en deuxième position après la Suisse en 2010-2011). Le taux d'ouverture à la mondialisation est un indicateur complexe qui agrège la part des exportations, les investissements directs étrangers et la présence du capital extérieur dans l'économie nationale. Pour la Suède, ce taux est de 48,7 %, contre 27,5 % pour la France.

Un atout majeur : la confiance

La recherche du "secret" du modèle suédois s'avère assez frustrante. La comparaison entre les politiques publiques françaises et suédoises, par exemple en matière d'innovation ou de redistribution sociale, ne révèle pas forcément des différences majeures. En revanche, on peut s'étonner de la capacité des Suédois à accepter les réformes souvent difficiles menées dans les années 1990 : pourquoi la réforme de la retraite a-t-elle été acceptée en Suède alors qu'elle a tant de mal à "passer" en France ?

Le World Values Survey mesure régulièrement la prégnance d'un certain nombre de valeurs dans différents pays du monde. À la question : « *En règle générale, pensez-vous qu'il est possible de faire confiance aux autres ?* », 22 % des Français répondent par l'affirmative, contre 67 % des Suédois. Cet écart se confirme lorsqu'il est question de faire confiance aux institutions, qu'il s'agisse de la justice, du parlement ou des syndicats.

L'importance du rôle joué par la confiance dans la productivité, l'innovation, le coût des transactions et finalement la croissance économique d'un pays a été mise en valeur par Robert Putnam au début des années 1990, notamment à travers la comparaison entre l'Italie du Nord et l'Italie du Sud. Selon Robert Putnam, la confiance repose sur les relations de proximité qui se nouent au sein des communautés ou des associations.

Mais pour certains chercheurs suédois, comme Bo Rothstein, professeur de sciences politiques à l'université de Göteborg, les relations de proximité peuvent produire autant de méfiance que de confiance (que l'on songe par exemple aux activités des gangs et mafias), et autant d'exclusion que d'inclusion. La confiance lui semble plutôt reposer sur l'équité du traitement des individus par l'État, l'accès universel aux allocations sociales et aux services sociaux, l'absence d'arbitraire dans les décisions des pouvoirs publics, l'existence d'un état de droit, l'égalité des chances, la mobilité sociale (c'est-à-dire la non influence du niveau social des parents sur celui des enfants).

Personnellement, j'ajouterais à cette liste "l'égalité horizontale", par référence à la situation de catégories sociales qui gagnent à peu près les mêmes salaires mais jouissent de protections sociales très variées, en raison de différences de statut, de secteur, ou de taille des entreprises. La différence la plus frappante entre les deux pays est peut-être l'absence de statut privilégié pour les fonctionnaires d'État. En Suède, depuis les années 1970, les fonctionnaires ne bénéficient plus de l'emploi à vie, à l'exception des juges du siège. Lorsqu'un service communal ne répond plus à un besoin local (par exemple, en fonction de la démographie), il peut être réduit voire fermé. Les employés doivent alors s'adresser à l'agence de l'emploi pour retrouver du travail au même titre que les salariés du privé. En France, non seulement l'État a sanctuarisé l'inégalité de statut mais, pour reprendre l'image employée par Philippe Askenazy, il a "joué au mécano" avec le marché du travail en imaginant de très nombreux contrats spécifiques pour les jeunes, pour les chômeurs de longue durée, pour les seniors, etc. qui jouent le rôle de variables d'ajustement pour assurer la flexibilité au sein des entreprises. En Suède, il existe évidemment des CDI et des CDD, mais c'est tout, avec de rares contrats spécifiques ciblant certains groupes, comme les personnes handicapées.

Un apprentissage plutôt qu'une culture

Le rôle important que joue la confiance dans la société suédoise n'est pas l'effet d'une culture immuable et spécifique. Il est le fruit d'un apprentissage qui a duré plusieurs décennies. J'ai évoqué la violence des conflits sociaux qui, au début du XX^e siècle, se sont traduits par des millions de journées de grève. En réalité, le taux de grève de la Suède était alors le plus élevé de toute l'Europe.

L'apprentissage de la coopération s'est fait au niveau local, dans les premières instances du dialogue social, au début du XX^e siècle. Il existait à cette époque des agences locales pour l'emploi, souvent mises en place par les employeurs. Le contrôle de ces agences était un enjeu majeur : les employeurs les utilisaient pour recruter des briseurs de grève, ce que les syndicats cherchaient à empêcher. L'État a proposé en 1907 de subventionner ces caisses, à condition qu'elles soient désormais gérées de façon paritaire, c'est-à-dire par un nombre égal de représentants du côté des employeurs et du côté des salariés, auxquels s'ajoutaient quelques magistrats locaux. Peu à peu, ce dispositif a permis d'apaiser les relations sociales. De multiples témoignages de l'époque attestent que les partenaires sociaux les plus radicaux se montraient beaucoup plus raisonnables lorsqu'ils endossaient le rôle de gestionnaires de ces caisses. L'apprentissage collectif de la coopération a rendu possible le développement de la confiance entre partenaires sociaux.

En France, si le dialogue social fonctionne aussi mal, c'est qu'en général, chacun des deux camps s'efforce de "rafler la mise" dès qu'il en a l'occasion : les patrons, lorsque la droite est au pouvoir ; les syndicats, lorsque la gauche prend sa place. La théorie des jeux montre que la tentation de "tout prendre" conduit à des gains moindres pour chacun des joueurs. En Suède, lorsque les socio-démocrates étaient en position dominante, ils ont résisté à la tentation d'accaparer tous les pouvoirs. De même, actuellement, la droite se garde de remettre en cause la régulation des marchés du travail par les partenaires sociaux. L'apprentissage collectif de la confiance s'est poursuivi tout au long du XX^e siècle, et il est probable que les consensus à l'œuvre aujourd'hui n'auraient pas été envisageables il y a trente ans.

J'aurais pu prendre d'autres exemples de cet apprentissage progressif. La hiérarchie sociale jouait un rôle très important en Suède, comme ailleurs, au XIX^e siècle. C'est grâce à la mise en place de nouvelles institutions que la valeur sociale de l'égalité s'est peu à peu imposée. De même, l'Administration suédoise était très connue pour sa profonde corruption. Aujourd'hui, les Suédois font confiance à leurs fonctionnaires pour traiter leurs dossiers de façon équitable.

Dans leur approche du modèle suédois, les Français ont tendance à s'intéresser surtout au système et aux règles qui le définissent. Il faudrait aussi se préoccuper de mettre en place les conditions d'apprentissage de ces règles. La confiance qui règne en Suède n'est pas un fait culturel, mais le résultat d'une évolution. Aucun pays n'est définitivement prisonnier de sa culture.

DÉBAT

Les disparités entre zones géographiques

Un intervenant : *La commune de Jokkmokk, située au nord de la Suède, en Laponie, compte 20 000 habitants répartis sur une surface équivalente à celle de la Belgique. Comment offrir à tous les mêmes services dans ces conditions ?*

Wojtek Kalinowski : Le nord du pays s'est progressivement vidé au bénéfice des grandes villes, notamment de Stockholm qui rassemble 1,5 millions d'habitants sur les 9 millions que compte la Suède. Mais, comme en France, il existe un système de péréquation entre les communes. De plus, environ 10 milliards de couronnes sont redistribuées chaque année par l'État. Un grand nombre de communes sont déficitaires et ne pourraient pas fonctionner sans ce complément.

Le taux de syndicalisation

Int. : *En France, c'est dans le secteur public que les syndicats sont le plus puissants. En Allemagne, c'est dans le secteur privé. Qu'en est-il en Suède ?*

W. K. : Le taux de syndicalisation a atteint jusqu'à 90 % en Suède, avec trois grandes centrales regroupant la quasi-totalité des travailleurs : LO (Landsorganisationen i Sverige – Confédération générale du travail de Suède) pour les ouvriers au sens large du terme, incluant les employés des communes ; le TCO (Tjänstemännens Centralorganisation – Confédération générale des cadres, fonctionnaires et employés) ; et enfin le SACO (Sveriges akademikers centralorganisation – Confédération générale des travailleurs intellectuels de Suède), qui réunit les diplômés du supérieur. Aujourd'hui, le taux de syndicalisation moyen est de 81 %, avec des disparités : atteignant presque 100 % dans les services publics, il est nettement plus faible dans le secteur privé, en particulier dans les PME. De même, le taux est plus élevé dans les industries traditionnelles que dans les nouveaux métiers comme ceux de la distribution.

Une partie du succès des syndicats suédois réside dans les services concrets qu'ils proposent. Lorsqu'un salarié tombe malade ou devient chômeur, son syndicat complète les allocations prévues par le système général. C'est grâce à ce complément que, dans les années 1980, les salariés disposaient d'un taux de couverture de 100 % de leurs dépenses de maladie.

La place du syndicalisme reste encore centrale en Suède. Tous les deux ans ont lieu les négociations salariales entre branches et fédérations, et c'est l'occasion de discuter de la façon dont évoluent les différents groupes professionnels et catégories sociales. Ce discours d'équité joue un rôle très important au cœur de l'espace public suédois, alors qu'il est complètement absent du débat public en France.

La valorisation du travail

Int. : *Comment la Suède résout-elle le dilemme entre l'État-providence universel et la valorisation du travail ? Comment parvient-elle à responsabiliser les individus ?*

W. K. : L'État met les Suédois devant leurs responsabilités, mais en leur offrant les outils qui leur permettent de prendre ces responsabilités. Très tôt, des programmes de formation ont été mis en place pour les chômeurs et les immigrés. Quand un étranger arrive en Suède, il ne parle généralement pas le suédois, car ce pays n'a jamais été une puissance coloniale. Pendant la première année, il est scolarisé pour apprendre la langue et, pendant ce temps, il reçoit une petite allocation. Il peut également bénéficier d'une formation professionnelle, ce qui explique le taux d'emploi très élevé, y compris parmi les immigrants. L'État suédois commence par donner aux gens les moyens de se débrouiller, puis il attend d'eux qu'ils prennent leurs responsabilités.

Cette approche repose sur une conviction socio-démocrate qui a fortement imprégné le modèle suédois : l'idée selon laquelle un individu sécurisé socialement est plus dynamique. Cette idée s'oppose à la conception libérale selon laquelle les individus sécurisés sont incités à la paresse puisqu'ils ont déjà de quoi répondre à leurs besoins. Le conflit entre ces deux

visions de l'homme existe en Suède comme ailleurs, mais jusqu'ici c'est plutôt la première conception qui s'est imposée. Il est probable que le fait d'apporter la sécurité aux gens ne les incite pas beaucoup à travailler. D'un autre côté, cela les empêche de tomber dans la pauvreté, et chacun sait que c'est par la pauvreté que l'on se retrouve en situation d'exclusion durable du monde du travail. Cela dit, dans les années 1980, un certain nombre d'économistes ont estimé que l'on allait trop loin dans ce sens. Ils ont préféré quitter le parti socio-démocrate et devenir des libéraux. De fait, alors que la courbe des absences pour maladie ne cessait de croître, la simple décision de réduire le taux des indemnités journalières de 100 % à 90 % a stoppé net cette évolution. Il existe clairement des arguments valables des deux côtés.

Le consentement à payer les impôts

Int. : *Il y a longtemps, l'École de Paris a organisé une séance intitulée "Les États-providence survivront-ils à la mondialisation ?" La thèse soutenue était simple. Les États-providence ont besoin de prélever beaucoup d'impôts, mais les individus et les entreprises les plus riches ont tendance à être nomades : si l'État va trop loin, ils peuvent quitter le pays. Je suppose que la Suède a été confrontée à ce problème lorsqu'elle pratiquait un taux de 85 % de prélèvements. Comment gère-t-elle cette difficulté aujourd'hui ?*

W. K. : C'est cette difficulté qui a conduit l'État suédois à abolir les droits de succession et l'impôt sur la fortune, et aussi à augmenter la TVA. Celle-ci atteint aujourd'hui un taux de 25 %. Les revenus qui "bougent", comme ceux du capital, sont taxés à un niveau standard (30 %), et ceux qui "ne bougent pas" à un niveau beaucoup plus élevé. Cela provoque forcément de la grogne, mais le consentement à payer les impôts reste élevé dans la mesure où les gens bénéficient de services publics performants. Toutes les enquêtes sur la légitimité de l'impôt menées depuis les années 1980 montrent que, quel que soit le parti au pouvoir, les trois quarts des Suédois sont prêts à payer davantage d'impôts si cela peut augmenter la qualité du service public. On peut cependant se demander si cette situation va perdurer ou si l'on va voir, comme ailleurs, se développer des systèmes à deux vitesses, avec un régime général financé par l'ensemble des contribuables et des systèmes complémentaires réservés aux plus aisés.

Le partage du patrimoine

Int. : *Vous avez indiqué que les 10 % de Suédois les plus riches détenaient 67 % du patrimoine total. Aux États-Unis, cette proportion est de 72 %, en Allemagne de 52 %, et en France, elle est encore plus faible. Ce chiffre de 67 % ne paraît pas très compatible avec le principe d'équité affiché.*

W. K. : L'explication tient peut-être au fait que la part de l'immobilier est majoritaire dans le patrimoine, que le locatif a longtemps été la norme et que le parc locatif représentait 75 % des logements. Les choses sont en train de changer avec l'arrivée de la droite, qui s'emploie à privatiser les logements sociaux, notamment dans les banlieues de Stockholm.

Une autre explication peut être cherchée dans le fait que le véritable patrimoine des Suédois réside dans leurs services publics. Ils n'ont pas besoin de mettre mille euros de côté chaque mois pour acheter un appartement et financer leur fin de vie en maison de retraite, puisque cette dépense est couverte par le système général.

Le tissu associatif

Int. : *Les associations ont souvent pour objectif de répondre à des besoins non pris en charge par l'État, en particulier dans le domaine social. Le système d'État-providence suédois ne conduit-il pas à un certain individualisme, du type « Je paie des impôts élevés, donc c'est à l'État de s'occuper de tout » ? Le tissu associatif est-il dynamique en Suède ?*

¹ Marc de Scitivaux, Francis Mer, Michel Rocard "Les États-providence survivront-ils à la mondialisation ?", *Les Annales de l'École de Paris du management*, vol V.

W. K. : La belle tradition de l'économie sociale et solidaire à la française est effectivement destinée à répondre aux "failles" de l'action des pouvoirs publics. On ne trouve pas son équivalent en Suède. Le tissu associatif suédois est très dense, mais il se développe essentiellement dans le domaine du sport, de l'éducation populaire et des loisirs.

Dans les années 1940, lorsque la construction de logements nouveaux a été confiée aux communes, on a vu coexister trois types d'acteurs : des sociétés communales, des sociétés privées à but lucratif et des coopératives. Or, très vite, les coopératives ont été écartées et, aujourd'hui, les sociétés communales assurent l'essentiel des opérations. Suite à la privatisation de certains services publics, les mouvements coopératifs et associatifs reprennent un peu de vigueur. Cela dit, je suis frappé par le fait que, lors des évaluations, les associations et les coopératives ne bénéficient d'aucune indulgence particulière par rapport aux entreprises à but lucratif. C'est tout à fait caractéristique du pragmatisme suédois.

À titre purement personnel et malgré mon admiration pour la Suède, je préfère cependant vivre en France, car on s'y ennue moins : on y observe beaucoup plus d'injustices et de scandales, mais en contrepartie, on y trouve aussi une très grande vitalité intellectuelle et militante.

Int. : *Le système suédois ne serait-il pas, en définitive, un peu "inhumain" ?*

W. K. : Non, je pense qu'il est juste un peu "froid". Les syndicats suédois s'agitent beaucoup moins que les syndicats français et n'organisent pas de grandes manifestations dans les rues, par exemple, mais ils contribuent tout autant, sinon davantage, à la régulation des rapports sociaux. Le système suédois repose aussi sur le civisme de la population. Des expérimentations ont été menées sur la proportion de personnes qui restituent un porte-monnaie trouvé dans la rue en fonction des pays : les porte-monnaie sont beaucoup plus souvent rapportés en Suède qu'en Italie, par exemple. Dans nos pays latins, on pratique beaucoup plus les petits arrangements, y compris au sein de l'économie sociale et solidaire.

Le rôle de l'éducation

Int. : *Pour moi, une des clefs majeures de la réussite suédoise réside dans son système scolaire. Contrairement au système français, celui-ci met l'accent sur le travail en commun et l'apprentissage plutôt que sur la compétition et la sélection. En Suède, les élèves ne sont pas notés avant l'équivalent de la classe de 5^{ème} et les enseignants savent dialoguer avec eux, ce qui crée une relation de confiance. En France, les notes commencent dès l'école primaire et les enseignants font souvent preuve d'autoritarisme. Devenus adultes, les Français entrent presque systématiquement en conflit avec les autorités, qu'il s'agisse des patrons, des collectivités ou de l'État.*

Int. : *Il y a quelques années, au cours d'une autre séance consacrée au modèle suédois, Pierre Forthomme nous avait expliqué qu'avant de décider de s'installer là-bas, lui et sa femme, qui est suédoise, avaient fait tester les deux systèmes scolaires à leurs enfants. Le jugement de ces derniers avait été sans appel en faveur de l'école suédoise².*

W. K. : Ce qui m'a le plus frappé à mon arrivée en France, c'est l'atmosphère des cours à la Sorbonne. Quand j'ai quitté la Pologne pour la Suède, j'avais 12 ans, et j'ai donc vécu les premières années de ma scolarité sous le régime communiste. En arrivant en France à 26 ans, je me suis inscrit à un séminaire de l'université Paris-Sorbonne (Paris IV) qui n'avait rien d'un séminaire, puisque seul le professeur prenait la parole, les étudiants hésitant beaucoup à s'exprimer malgré ses encouragements. J'y ai retrouvé le sentiment que j'éprouvais tout petit en Pologne : la peur de "passer pour un con". Plus tard, j'ai fréquenté l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) pendant plusieurs années et j'y ai ressenti la même chose.

Int. : *Il semble difficile d'envisager de former une armée d'un million cinq cent mille enseignants français aux méthodes suédoises...*

² Pierre Forthomme, "Entreprise et société en Suède : un regard aux sources du modèle", *Les Annales de l'École de Paris du management*, vol XIV.

W. K. : Autrefois, en Suède comme partout en Europe, les maîtres d'école étaient très autoritaires. Aujourd'hui, ils acceptent d'être évalués par leurs élèves, aussi bien au collège qu'au lycée ou à l'université. Cette évolution vient des années 1970 et a demandé beaucoup d'efforts, mais elle n'est pas hors de portée. Il est vrai que l'on part de très loin : la France est quand même le seul pays d'Europe où les enseignants ne reçoivent plus aucune formation pédagogique. Même au temps où les IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) existaient encore, j'ai constaté que des questions cruciales, comme la répartition du temps de parole entre garçons et filles en classe, n'étaient pas abordées dans la formation. D'une façon générale, tout ce qui concerne les relations entre professeurs et élèves est laissé de côté. On traite les enfants comme on traite les plantes – avec des herbicides, moyennant quoi on stoppe net toute croissance et toute innovation. En matière de résultats scolaires, les systèmes suédois et français aboutissent à des moyennes à peu près similaires, mais la moyenne française masque des écarts considérables.

Int. : *Si vous étiez en charge d'acclimater le modèle suédois en France, vous commenceriez par le système scolaire ?*

W. K. : Je commencerais surtout par la généralisation des crèches, en veillant à ce qu'elles offrent une grande mixité sociale. La petite enfance est le seul âge où les inégalités sociales ne se traduisent pas par des inégalités cognitives, et où les enfants les plus favorisés peuvent pousser les autres en avant. À partir de 7 ans, l'héritage social commence à peser lourdement sur le devenir des enfants, et ce sont les mauvais élèves qui tirent les autres vers le bas. La Suède n'a bien sûr pas inventé une société sans classe, mais on a observé que le poids de l'héritage social a commencé à diminuer avec la première génération ayant bénéficié des crèches. En France, on préfère investir dans l'enseignement supérieur, alors que cet investissement est beaucoup moins efficient que celui qui pourrait être fait dans la petite enfance. Mais il ne faut pas désespérer : il ne se passe pas de mois sans que des délégations françaises aillent visiter les crèches suédoises...

Présentation de l'orateur :

Wojtek Kalinowski : sociologue et historien de formation, il est diplômé de l'université d'Uppsala en Suède, de l'université Paris-Sorbonne (Paris IV) et de l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) ; d'origine polonaise, il a longtemps vécu en Suède avant de s'installer en France en 1998 ; avant de fonder l'Institut Veblen pour les réformes économiques, il a travaillé au magazine *Alternatives économiques* et à *La République des idées*. Un des fondateurs de la revue *La Vie des idées*.
<http://veblen-institute.org/>

Diffusion novembre 2011